

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE DE TOURISME 2018

ARTICLE 1 : OBJET.

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition pour la saison 2018, le Championnat de Ligue Occitanie de Tourisme des randonneurs et club.

ARTICLE 2 : CONCURRENTS.

Le Championnat de Ligue Occitanie est ouvert à tous les clubs affiliés à la Ligue. Les participants au Championnat randonneurs doivent détenir une licence Tourisme FFM. Le terme « motorcycle » ou « moto » est défini dans les Statuts de la Fédération d'une façon générale, tous engins terrestres à 2, 3, 4 roues et conformes au Code de la route.

ARTICLE 3 : EPREUVES.

Le Championnat de Ligue Occitanie de Tourisme des randonneurs et club prend en compte toutes les épreuves motocyclistes inscrites au calendrier de la ligue du 1^{er} janvier 2018 au 15 décembre 2018, date à laquelle toutes les feuilles de pointage devront être renvoyées à la Commission Tourisme de la Ligue (adresse du Président de la Commission.)

ARTICLE 4 : POINTAGES.

Un carnet de pointage édité par la Commission sera expédié sur demande. Le concurrent devra le faire viser avec le tampon du Moto-Club organisateur ou par un Membre de la Commission Tourisme sur les lieux et en fin d'épreuve.

Un contrôle des pointages peut être effectué en cours de saison sur une ou plusieurs épreuves pour voir l'évolution du classement.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT.

Le Championnat de Ligue Occitanie des randonneurs comporte :

- ✓ Un classement Club. Le terme « participant » désigne un titulaire d'une licence FFM de l'année en cours, pilote ou passager d'un motorcycle, régulièrement inscrit à une manifestation figurant au calendrier Tourisme. Le terme « Club » signifie Moto-Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme. Le classement Club sera effectué en additionnant les points de chaque Membre du club obtenus en cours de saison.
- ✓ Pilote masculin
- ✓ Pilote féminin
- ✓ Side car
- ✓ Pilote moins de 30 ans
- ✓ Clubs
- ✓ Duo hors sidecar

ARTICLE 6 : CALCUL DE POINTS.

Un point par kilomètre sera comptabilisé du lieu du domicile au lieu de l'épreuve par le trajet le plus court selon le portail via Michelin, ainsi que les kilomètres de la balade effectuée, sauf pour les rondes ou sortie type « Rallye surprise », etc...

Un concurrent ne pourra participer qu'à un seul classement et un seul pointage par weekend.

COMMISSION RALLYES ROUTIERS & TOURISME

Règlement du Championnat de Ligue de Tourisme

Version 1 du 31 janvier 2018

ARTICLE 7 : RECOMPENSES.

Les trois premiers de chaque classement seront récompensés. Les récipiendaires seront conviés à la remise des Prix de fin de saison par la Ligue Motocycliste Occitanie.

ARTICLE 8 : PRINCIPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RANDONNEURS NATIONAUX.

Le Championnat de France des Randonneurs Nationaux prendra en compte les étapes motocyclistes inscrites sur le calendrier randonneur national.

Pour être classé au Championnat de Ligue Motocycliste Occitanie, le concurrent devra participer au moins à 1 étape du Championnat de France de Tourisme (CFT) et des Clubs.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et enregistrés.

Ils autorisent l'exploitation de leur image, véhicule et voix sans limitation à titre gratuit.